

CONSEIL DEPARTEMENTAL

PROCES-VERBAL

Session du jeudi 16 avril 2015

Article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales

Les membres du conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le jeudi 16 avril 2015, à 14h30, conformément à l'article L. 3121-9 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : Néant

La séance est ouverte.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie, chers collègues, d'avoir répondu à cette invitation. N'étant ni juge ni commissaire de police, je n'aime pas les convocations. Par conséquent, j'invite les collègues à participer à des réunions. Apparemment, personne ne manque. C'est parfait. Notre séance est prévue cet après-midi et demain. Vous ferez ce que vous voudrez de mes propos. Cependant, compte tenu de la préparation de cette réunion, il n'est pas impossible que nous terminions ce soir. Si vous souhaitez qu'elle se poursuive demain, ce n'est pas un problème. Je ne serai pas le plus dérangé puisque je suis constamment présent. Vous serez plus dérangés que moi. Je vous remercie de ce travail réalisé en amont sur les représentations aux commissions. Je pense que c'est la première fois que tout s'est convenablement arrangé. Je remercie les services et le Cabinet pour leur action.

L'ordre du jour prévu pour ces deux jours, qui pourrait être épuisé ce soir, est relativement simple. Il s'agit de la nomination des représentants du conseil départemental, éventuellement par des élections à bulletins secrets. Les isolements sont prévus. Vous verrez que le conseil départemental doit envoyer des représentants à de nombreuses commissions. J'ai l'impression que vous avez tellement bien travaillé que tout est pratiquement calé. Nous comptons finalement trois groupes, au conseil départemental : Majorité départementale (28 membres), Parti socialiste (2 membres) et Front national (4 membres). Certaines représentations exigent la proportionnelle. J'ai donc demandé à Karl de travailler sur ce point. Je le remercie pour son travail remarquable et parce qu'il s'est véritablement investi. Je voudrais faire remarquer à chacun que, même s'il ne prétendait pas, par exemple, siéger au Conseil d'administration du SDIS, la loi nous impose une représentation à la proportionnelle. Par conséquent, j'ai insisté pour que la loi soit respectée. A moins que les intéressés le refusent, puisque, bien entendu, nous ne pouvons pas obliger des collègues à siéger, le Front national doit être représenté au Conseil d'administration du SDIS. Telle est la loi. Je crois

que tout s'est arrangé. Vous avez trouvé un accord. Je vous en remercie toutes et tous. Il restera peut-être quelques points particuliers à traiter, éventuellement par un vote secret. Celui-ci est de droit et sera utilisé à chaque fois que l'un de vous le demandera. Nous traiterons ces quelques points particuliers mais je crois bien qu'il n'y en a pas.

Le deuxième point de l'ordre du jour concerne tout simplement la décision modificative et le vote du produit fiscal attendu, ce qui revient à voter les taux. Je pense que nous pouvons épuiser cet ordre du jour dans la soirée, quitte à terminer non vers 22 heures, 23 heures ou minuit, comme à l'Assemblée ou au Sénat, mais éventuellement à 19 heures. Nous tâcherons d'aller vite. Je ne serai donc pas plus long. Mon discours d'introduction sera très court. Puis, comme d'habitude, nous ouvrirons la discussion avant de prendre l'ordre du jour à bras-le-corps.

A l'occasion de cette deuxième décision modificative, puisque nous en avons voté une entre fin janvier et début février, nous examinerons successivement les trois rapports inscrits à l'ordre du jour. Brièvement, afin de laisser le temps nécessaire à la séquence des questions-réponses, je voudrais présenter la situation financière de notre conseil départemental, surtout pour les nouveaux élus. Vous êtes nombreux. La démocratie doit s'exprimer et prendre le temps de vivre. Je ne peux pas aller aussi vite, aujourd'hui, que trois ans plus tôt. Il y a trois ans, nous ne comptions que deux ou trois nouveaux. Aujourd'hui, vingt-et-un élus sur trente-quatre sont nouveaux. Pour que le temps démocratique soit véritablement respecté, cela m'oblige à aller plus lentement. Avant de laisser le temps nécessaire à la séquence de questions-réponses, je voudrais tout de même présenter la situation financière du Département et du conseil départemental. Ensuite, nous délibérerons sur le produit fiscal attendu. Je présente mes excuses aux « anciens », entre guillemets parce que des jeunes font partie des anciens, qui connaissent ces sujets par cœur mais que je suis bien obligé de répéter.

Au conseil départemental, nous avons l'habitude, contrairement à d'autres départements, de voter notre budget avant l'année civile qui suit l'année à laquelle se rapporte ledit budget. Nous avons donc l'habitude de voter le budget primitif au mois de décembre, avant les vacances de Noël. Certains conseils départementaux le font aux mois de janvier, février ou mars. La plupart des communes le font à la même période. Nous avons l'habitude de le faire en décembre. Le budget a donc été voté le 12 décembre 2014. Pour les nouveaux, vous vous habituerez aisément à de nouveaux chiffres. Grossièrement, il suffit d'ajouter un zéro (ou deux pour certains). Il s'établit à 234 millions d'euros. Nous n'en tirons aucune gloire. C'est ainsi. Ces 234 millions se répartissent en 168 millions en fonctionnement et 66,3 millions en investissement. S'agissant du fonctionnement, nous essayons évidemment de mutualiser pour économiser, tout en maintenant un niveau de service public égal. Il s'agit de la tendance générale. L'agglomération de Saint-Dizier a mutualisé certains services avec la commune, de même à Chaumont. Chacun procède ainsi. Nous essayons également, au subjonctif imparfait, de faire de même avec le SDIS.

Je peux vous annoncer, ici, en prenant à témoin M. André Noirot, qui sera sollicité naturellement pour prendre la suite, que les engagements que nous avons pris, lors du dernier conseil départemental, pour construire une mutualisation de plus en plus étroite et aboutie, sur des fonctions communes au SDIS et au conseil départemental (construction des bâtiments, communication, finances...) seront pleinement opérationnelles au début de l'été. Il s'agit d'une bonne nouvelle. Nous sommes dans l'air

du temps. Nous réaliserons ainsi des économies que nous ne pourrions même pas redéployer d'ailleurs en raison de la baisse des dotations, pour toutes les collectivités et la nôtre en particulier. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet important et difficile. J'y travaille depuis cinq ans. Pour un sujet aussi simple, du moins en apparence, cinq ans sont nécessaires pour trouver un début de solution qu'il conviendra de décliner. Je remercie à l'avance notre collègue, André Noiro, qui sera sollicité pour prendre la présidence du SDIS et à qui il appartiendra de décliner cet accord.

La mutualisation constitue, à mon sens, la voie la plus raisonnable. Elle ne nous emballe pas mais elle est tout simplement raisonnable. Nous sommes obligés d'être raisonnables et je vous proposerai donc d'emprunter la voie de la raison pour les années à venir, pour tous les sujets. Nous devons bien répondre à la baisse des dotations. Il ne suffit pas de pleurer, de dire que nous ne pouvons pas l'accepter, de faire de longs discours, avec la main sur le cœur, dans les hémicycles, en particulier au Parlement. C'est très bien et cela amuse tout le monde mais nous devons résoudre localement les problèmes. Nous devons donc trouver des solutions chez nous. Les entreprises procèdent d'ailleurs ainsi lorsqu'elles ont des problèmes. Elles agissent très vite. Elles ne consacrent pas cinq ans à résoudre le problème mais cinq jours.

S'agissant de l'investissement, les quatre cinquièmes des marchés de bâtiment et de travaux publics sont attribués par la commission d'appel d'offres, à des entreprises locales. Je le dis pour que vous le sachiez. Cet investissement sert par conséquent l'emploi local et l'activité locale. Cela démontre aussi la compétitivité et le savoir-faire de nos entreprises, en Haute-Marne. Avec le plan collège, le programme d'investissement routier, le plan Haute-Marne numérique ou encore le plan de modernisation des casernes de sapeurs-pompiers et même, depuis peu, le programme d'équipement, des matériels et des véhicules de gendarmerie, nous sommes mobilisés pour faire progresser le Département et améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Nous aurons l'occasion de reparler des gendarmeries puisque le conseil départemental s'occupe dorénavant de l'immobilier des gendarmeries, s'agissant pourtant d'une compétence entière de l'Etat, régaliennne. Finalement, nous devons retenir que l'intendance n'est plus régaliennne. Le général de Gaulle le disait depuis longtemps.

Je voudrais préciser, pour les nouveaux, qu'avec une dette de 50 millions d'euros – dont vous pourrez penser qu'il s'agit d'un montant considérable, et ce n'est pas rien, effectivement – c'est-à-dire 8 millions de charge annuelle, un remboursement en capital plus intérêts, notre situation financière est saine. Si vous regardez les ratios des départements de la même strate que la nôtre, c'est-à-dire de moins de 250 000 habitants, notre situation financière est saine et permet la poursuite d'une politique d'investissements à même de renforcer notre activité et de développer notre territoire. Parmi les nouveaux, il se trouve peut-être des spécialistes. Ce sujet n'est pas extrêmement passionnant, j'en conviens. Pour les spécialistes, nous avons une capacité de remboursement de trois ou quatre ans. Les spécialistes s'inquiètent lorsque ce délai passe à huit ans. Certains départements l'affichent à quinze ans. Le nôtre représente trois ou quatre ans.

Certains pourraient trouver élevée une somme de 8 millions par an pour une dette de 50 millions. Je voudrais préciser ici que nous avons une particularité, en Haute-Marne. Tout d'abord, nous ne contractons pas d'emprunt toxique. Je suis agriculteur de métier. Vous devez le savoir. J'en suis d'ailleurs très fier. Je privilégie la prudence et donc l'absence d'emprunt toxique sur le franc suisse, le dollar ou le yen. Nous remboursons à taux fixe et à remboursement constant. Nous savons très exactement, dès que nous empruntons, où et comment nous y allons. Nous ne croyons pas et je ne crois pas aux miracles de produits composés, qui font que beaucoup de collectivités, dont la Seine-Saint-Denis, si la loi n'était pas intervenue, seraient en situation difficile. La Seine-Saint-Denis n'est pas la seule concernée. Ici, tout est clair, transparent, tranquille. Nous pouvons dormir sur nos deux oreilles, au moins en termes de risque. Nous connaissons le risque que nous prenons. Nous pouvons être pour ou contre mais nous le connaissons très exactement.

Nous empruntons en général à dix ans, alors que, pour un investissement, j'ai entendu ici, dans cet hémicycle, des discours enflammés expliquant qu'il convenait d'emprunter sur quarante ans pour un investissement censé durer quarante ans. Il n'y a rien de tel pour se ruiner. Non, tant que je serai ici, nous emprunterons sur dix ans. Nous savons où nous allons. Il n'y a pas de risque. Nous pouvons réfléchir sur des sujets importants de développement de notre Département et non des sujets de prise de risque financier. Nous ne sommes ni élus ni payés pour cela. D'ailleurs, nous n'en avons pas les compétences. Je n'ai pas les compétences pour prendre des risques financiers. J'ai voulu donner ce moyen pour être sûr que nous nous forçons à disposer, en permanence, d'une capacité de financement suffisante.

Toutefois, l'année 2015 marque également un moment charnière. Tout évolue et nous sommes obligés, en Haute-Marne, de suivre ces évolutions. Pour la première fois, depuis que je suis ici du moins, mais je sais qu'il s'agit de la première fois depuis une vingtaine d'années, le niveau des recettes de fonctionnement baisse. Personne ne s'en étonnera. Les maires et conseillers municipaux de telle ou telle commune le savent. Il baisse, pour la Haute-Marne, de 2,5 millions d'euros. En effet, le gouvernement associe les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics en réduisant les dotations. En 2016, nous perdrons encore 2,5 millions de dotations et, en 2017, encore 2,5 millions d'euros de dotations. Je ne peux pas distinguer mon activité ici, mon activité au Sénat ou au sein de l'ADF, l'Association des départements de France, parce que tout se tient. J'ai eu des discussions épiques avec deux présidents de la République, l'ancien et l'actuel, sur ce même sujet. La politique à Paris est relativement curieuse. Lorsque vous êtes dans l'opposition, vous êtes contre et dans la majorité, vous êtes pour. Je ne ferai pas un dessin. J'étais le seul, parmi tous les invités, présidents des régions de France, présidents des communes de France, des départements de France, à ne pas avoir changé d'avis entre le président de la République jusqu'en 2012 et le président de la République actuel. Je le leur ai dit : je suis d'accord pour que les collectivités locales participent à cet effort national mais nous devons avoir les moyens d'y participer. C'est très clair et c'est à ce stade que la discussion achoppe. Nous pourrions en reparler ultérieurement. J'étais le seul à conserver cette position. Les autres étaient pour ou contre, ou contre ou pour, selon qu'ils étaient dans la majorité ou dans l'opposition. Vous imaginez ce jeu de théâtre.

Dans le même temps, les dépenses sociales, qui atteignent déjà, en Haute-Marne, 86 millions d'euros, continuent de progresser à un rythme soutenu de l'ordre de 2 à 2,5 millions par an. Parallèlement à la baisse des dotations, ces dépenses obligatoires augmentent. Nous n'avons aucun moyen d'agir sur ces dépenses, qui sont imposées par la loi. Vous voyez l'effet de ciseaux. Je n'insiste pas. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je rappelle, pour mémoire, que le conseil départemental paie les prestations sociales aux personnes âgées pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et aux personnes handicapées pour la prestation de compensation du handicap et aux responsables de l'éducation des enfants qui nous sont confiés (assistantes familiales). L'aide sociale à l'enfance représente la plus lourde charge morale, sinon financière, du Président du conseil départemental et des présidents et vice-présidents de commissions. Elle est absolument capitale. J'y suis personnellement très attentif et je suis intransigeant. Vous pardonnerez mon interventionnisme sur ce seul sujet de l'aide sociale à l'enfance.

Naturellement, je n'oublie pas le revenu de solidarité active (RSA). Chaque année, nous dépensons 20 millions d'euros sur ces quatre pieds de l'aide sociale. Cependant, nous ne décidons ni des critères d'attribution, ni du montant des prestations alors que nos ressources diminuent. Nous devons honorer ces dépenses dont je rappelle le caractère obligatoire. Il ne sert donc à rien de pleurer. Je profite de cette première vraie réunion pour faire passer des messages. Il ne suffit pas de parler de brigades antifraudes. Nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour vérifier que ces allocations étaient justifiées. Je ne dirais pas que la fraude n'existait pas mais elle était rare ou nous ne l'avons pas trouvée. Nous la cherchons. Du moins, nous vérifions qu'elle n'existe pas. Nous avons donc un rôle à jouer et, de mon point de vue, jusqu'à présent, chacun était d'accord pour l'assumer très clairement. Je dois d'ailleurs ajouter, pour être clair, que si nous refusons d'assumer notre rôle, le Préfet inscrira d'office à notre budget les dépenses obligatoires. Les conseillers municipaux et les maires le savent parfaitement. Chacun fera comme il voudra. Ici, nous avons pris l'habitude de ne pas parler pour ne rien dire, ce qui permet de gagner du temps. Nous pourrions dire ce que nous voudrions de ces prestations. Ce n'est pas ici qu'il convient de le dire mais au Parlement, à Paris. Ici, nous appliquons. Nous devons rester modestement à notre place. Si nous refusons, le Préfet le fera à notre place. Nous n'aurons rien gagné d'autre.

Parce que la crise économique est responsable de la hausse du chômage, parce que deux ou trois ans après la perte d'un emploi, les personnes qui n'ont pas renoué avec l'activité deviennent allocataires du RSA, nos dépenses ont nettement augmenté de 10 % en 2014, en raison de l'augmentation naturelle d'une part mais aussi de la décision du gouvernement d'augmenter le RSA d'autre part. C'est un sujet distinct sur lequel, cependant, notre avis n'a absolument pas été requis. Nous l'avons appris dans le journal, comme tout le monde. Pour l'année 2015, nous attendons une augmentation du RSA de 4 %, parce que celui-ci est en retard sur les problèmes économiques réels. Lorsque le chômage augmente, du fait de la crise économique, ceux qui perdent leur emploi reçoivent une allocation chômage. Lorsqu'ils arrivent en fin de droits, ils commencent à toucher le RSA. Bien entendu, quelles que soient nos couleurs politiques, nous souhaitons tous que l'activité économique reprenne. Si tel est le cas, nous ne le sentirons pas immédiatement sur le RSA. Il existe donc un retard sur ce que nous pouvons constater, sur le terrain.

Que pouvons-nous faire dans cette situation ? Nous pouvons augmenter les impôts, ou plutôt le taux de la taxe sur les propriétés bâties, puisqu'il s'agit du seul impôt sur lequel nous disposons d'une marge de manœuvre. Même si les Hauts-Marnais paient moins qu'ailleurs, c'est-à-dire 196 euros contre 230 euros pour la moyenne des départements de notre strate, nous devons selon moi éviter de recourir à ce levier. Augmenter le taux de 1 % rapporterait 365 000 euros. Je rappelle qu'avant la réforme fiscale, ce chiffre aurait atteint 500 ou 600 000 euros. Pour faire face à l'envolée des dépenses sociales de 2 à 2,5 millions d'euros par an, nous devrions décider d'une augmentation annuelle de 6 à 7 %. C'est tout simplement impensable. Parce que le conseil départemental a toujours considéré, du moins depuis que j'ai l'honneur d'en être le Président, que la meilleure défense du pouvoir d'achat consistait à limiter au maximum les prélèvements obligatoires, je vous propose cette année encore la stabilité fiscale, à l'exception de la pression automatique des bases taxables décidées par l'Etat d'environ 1,6 % pour 2015. Vous savez que le produit fiscal résulte de la multiplication d'une base par un taux, pour faire simple. Les bases ont augmenté de 1,6 % cette année. La loi de finances initiale définit l'augmentation naturelle des bases. En outre, des bâtiments, des usines ou des maisons sont reconstruits. Les bases ont donc augmenté en 2015. Par conséquent, les impôts et le produit fiscal augmenteront de 1,6 % sans modifier les taux. Je tenais à le dire. Je réponds aux questions avant qu'elles soient posées. Il est faux de dire que le produit fiscal n'augmente pas si les taux n'augmentent pas. Les bases augmentent en suivant l'inflation, voire en la dépassant puisque notre patrimoine foncier bâti s'améliore. Il n'y a donc pas d'absolue nécessité, toutes choses égales par ailleurs, d'augmenter les taux. Je pense l'avoir démontré. Si nous voulons une augmentation supérieure, en effet, nous devons augmenter les taux. La base étant à peine réévaluée, l'effet est pratiquement neutre pour nos concitoyens. Je rappelle que l'inflation atteint 0 %. Chacun doit en avoir conscience.

Alors que la presse se fait l'écho de fortes augmentations des impôts locaux dans de nombreuses collectivités locales, nous maintenons stables nos taux d'imposition, malgré le contexte financier tendu, pour la cinquième année consécutive. Depuis cinq ans, le conseil départemental n'augmente pas ses taux. En conséquence, je vous demanderai de vous prononcer sur un produit de fiscalité directe locale. Il est vrai que nous votons un produit fiscal attendu et non les taux, le taux n'étant qu'un levier. Je vous propose un produit fiscal attendu de 64 499 665 euros.

De même, concernant les impositions indirectes, je vous propose de conserver au même taux de 4,5 % la taxe de publicité foncière, mieux connue sous le nom de « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO) ou mieux connue encore comme les « frais de notaire ». Les pauvres notaires ont mal communiqué puisqu'ils en reversent les neuf dixièmes, à vrai dire. C'est le notaire qui demande ce chèque mais il ne garde pas cet argent pour lui. Il s'agit bien d'une taxe, même si cette expression laisse croire que les notaires perçoivent ce qui revient en fait dans les caisses de l'Etat, du Département et des communes. Le produit de cette taxe s'établit à 41 euros par habitant, soit le plus faible au sein de toute notre strate de départements, dont la moyenne s'élève à 65 euros par habitant et la moyenne nationale à 92 euros, comme vous l'avez lu dans le rapport.

Enfin, toujours au titre de la fiscalité indirecte, je vous propose de maintenir à l'identique pour l'année 2015 le taux de 2 % de la taxe d'aménagement applicable sur les autorisations d'urbanisme. Elle sert au financement de la protection des espèces naturelles sensibles et au fonctionnement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). Certes, pour 2015, je vous propose la stabilité fiscale mais, ne nous leurrions pas, si notre majorité souhaite continuer de préserver le pouvoir d'achat des ménages, en 2016 et 2017, nous devons aller plus loin dans la recherche d'un mot que nous ne devrions pas prononcer, mais que moi, je prononce : les économies. Je jette un pavé dans la mare. Attention, je parle d'économies et cela commence à blesser. Nous devons réaliser des économies.

Plusieurs méthodes s'offrent à nous pour ce faire. Certaines sont mauvaises et d'autres meilleures. Il existe la méthode dite du « coup de rabot ». Nous imposons 5 ou 10 % de baisse dans tous les postes sans chercher à connaître le détail. Cette méthode est celle des derniers gouvernements successifs. Naturellement, elle ne touchera pas le secteur social puisqu'il est obligatoire. Le coup de rabot porterait sur un bon tiers de notre budget total. Ce n'est donc pas la bonne méthode. Une deuxième méthode consiste à engager un audit de toutes nos politiques publiques, secteur par secteur, avec l'objectif simple de réfléchir au dimensionnement des politiques publiques facultatives et aux modalités d'exercice de nos compétences obligatoires. Telle est la méthode que je proposerai aux commissions. Je vous l'ai déjà dit. Nous devons faire preuve d'inventivité et d'imagination, tout en refusant les tabous.

Pour prendre deux exemples, nous soutenons plus de mille associations, ce qui est très bien. Ne devrions-nous pas davantage définir des priorités, insister sur tel ou tel secteur, veiller à ne pas doubler avec le conseil régional, l'Etat ou le bloc communal, nous interroger réellement sur la plus-value collective apportée par l'action de ces différentes structures ? Nous pourrions fonctionner par appel à projets thématiques et soutenir le monde associatif dans une démarche de projet. Pas une semaine ne se passe sans que l'on mette en question l'utilité de nos collectivités et des institutions au sens large. C'est un réflexe responsable, plutôt naturel dans une démocratie relativement avancée.

Prenons un autre exemple, cette fois-ci, dans le domaine routier. Notre réseau départemental compte 4 000 kilomètres de routes. Parfois, plus de quatre ou cinq routes départementales permettent d'assurer la desserte entre deux communes. Je peux sans difficulté citer des exemples, de mémoire, si certains en doutent. Est-il véritablement indispensable d'entretenir ce réseau sans s'interroger sur le coût induit pour les finances publiques ? C'est une vraie question. Les travaux routiers coûtent une vraie fortune. Les dépenses sociales sont moindres en comparaison. Peut-être n'allons-nous pas suffisamment loin dans certains domaines ? Je pense aux prêts étudiants. Vous l'ignorez peut-être mais nous prêtons aux étudiants. Alors que la durée des études s'est allongée et que la mobilité intra-européenne s'est développée, en particulier avec le programme Erasmus, nous pourrions sans doute augmenter le montant des aides aux étudiants issus des milieux les plus modestes.

Mes chers collègues, j'ai l'impression qu'une analyse précise et sereine de nos politiques publiques permettra de dégager des pistes d'économies significatives pour que la collectivité gagne en performance. Elle permettra aussi de mettre en exergue nos lacunes et d'engager la révision de nos règlements d'aide. Pour que cet exercice nécessaire soit participatif, je demande à chaque président et vice-président de commission d'engager, d'ici le mois d'octobre, un premier travail de réflexion, avec les services,

au sein de chaque commission. Chaque vice-président présentera quelques pistes devant vous tous, lors de la décision modificative d'octobre. Afin de préparer ce travail, la majorité départementale tiendra un séminaire de rentrée au cours de la seconde quinzaine du mois de septembre. A partir d'un *benchmark* – pardonnez-moi cet anglicisme – des bonnes pratiques, que nous réaliserons avec la nouvelle majorité de l'Association des départements de France, nous questionnerons nos règlements et ferons évoluer nos habitudes. Se remettre en cause périodiquement est un devoir personnel et politique, afin de rester en phase avec les attentes et les besoins de nos concitoyens.

Nous engagerons nos réflexions communes à partir du texte définitif du projet de la loi NOTRe (Nouvelle organisation du territoire de la République), qui sera examiné en seconde lecture, au mois de juin, au Sénat. Il déterminera le champ des possibles. Nous déciderons tous ensemble, ensuite, d'un nouveau périmètre d'intervention et des modalités d'exercice de nos compétences. Ce travail d'*aggiornamento*, si je puis dire, sera conduit sur une année, sans précipitation, de sorte qu'au printemps prochain, au plus tard, la nouvelle majorité mette en œuvre ses propres choix. Soyons clairs. Je ne vous propose pas un coup de rabot, vous l'avez bien compris, parce que nous n'aurions plus les moyens financiers, à l'instar de ce qu'on dut faire d'autres départements, mais un plan de restructuration ou de redressement. Je préfère le terme de réorganisation. Si nous ne faisons rien, d'ici deux ans, nous devons pratiquer des coupes sombres dans le budget. Nous serons dans le mur. Vous avez bien saisi mon message : il est préférable de réagir maintenant, en amont, que d'attendre, comme d'habitude en France, d'être sinon dans le mur, juste devant pour décider de tout changer. Ce n'est pas la bonne méthode. Je vous propose de réfléchir dès maintenant, avant d'être juste devant le mur.

Anticiper l'avenir et garder en bon ordre les finances publiques est plutôt novateur et guère politique. Nous sommes une collectivité responsable depuis 1998. Je souhaite qu'ensemble, nous le demeurions. Je compte sur votre engagement à tous et je vous demande de garder à l'esprit que les conseillers départementaux sont des élus de toute la Haute-Marne et, en aucun cas, les représentants d'une ville, d'une communauté de communes ou d'une agglomération. Nous sommes tous ici pour défendre les intérêts du Département. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Je le dis avec force, pour tous les nouveaux : nos décisions seront efficaces et équilibrées si nous réfléchissons dans le cadre départemental. En d'autres termes, je vous souhaite de penser global avant d'agir local.

La Haute-Marne compte moins de 200 000 habitants, soit la taille d'une communauté d'agglomérations dans beaucoup de territoires français. L'intérêt général commande de dépasser les vieux clivages nord-sud, urbain-rural... Nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe. C'est une condition d'efficacité collective pour une approche équilibrée de notre action. Je vous remercie de votre attention et surtout de votre engagement dans les mois et les années à venir. Je vous remercie.

In petto, je suis prêt à recueillir vos questions et je tenterai d'y répondre. Qui demande la parole ? Personne ne demande la parole. C'est normal, la première fois, mais cela viendra. Vous interviendrez en cours de route.

Je voudrais vous remercier. Je présentais au bureau informel, ce matin, réuni avec la première commission, un plan de la salle. Je vous remercie de l'avoir respecté. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord. Certains auraient souhaité que la gauche soit à gauche et la droite à droite. Très honnêtement, ce n'est pas la tradition et l'habitude du conseil général. Lorsque je suis arrivé, en 1994, on m'a assigné ma place. Nous étions seulement quatre nouveaux. Rendez-vous compte. Je suis d'ailleurs le dernier parmi ces quatre. Evidemment, je n'ai pas discuté. Dans le temps, le conseil général se réunissait à la préfecture, sous la houlette du Préfet qui le présidait, avec un double rang. Lorsqu'il a décidé, parce qu'il manquait de place à la préfecture, de construire ici un hémicycle, plutôt bien réussi, le conseil général a rassemblé les places en un seul rang. Nous comptons aujourd'hui moitié moins de cantons. Je me suis interrogé sur les placements. La fois précédente, nous étions placés par ordre alphabétique, conformément à ce qui se pratique dans toutes les assemblées, le premier jour. Puis, j'ai réfléchi à une nouvelle disposition dont je prends toute la responsabilité. Je vous explique ce qui a guidé ma réflexion. La Vice-présidente et le Vice-président siègent à la tribune, ce qui permet de libérer deux places dans cet hémicycle qui n'en compte que trente-deux. Je siège également à la tribune. J'ai veillé à ce que ne soient pas constitués des blocs politiques ou géographiques. Certains anciens m'ont expliqué qu'ils appréciaient leurs anciens emplacements ou leurs voisins. J'en ai tenu compte pour aboutir à la proposition présentée, ce matin, au bureau, qui était d'accord. Ce n'est peut-être pas parfait. Si vous avez des récriminations, si la disposition ne vous convient absolument pas, dites-le-moi. Je suis ouvert et à l'écoute de vos *desiderata*. Une seule chose m'intéresse ici, que le conseil départemental fonctionne bien et que nous puissions convenablement discuter, quelle que soit notre place dans l'hémicycle, que chacun ait droit à la parole et la prenne. Nous devons aussi nous occuper des détails.

Je propose de commencer par les nominations en procédant par commission. Disposez-vous tous du document ? Il était dans le dossier. Je propose de nommer l'intitulé de l'organisme. Vous avez eu la liberté, depuis quinze jours, de vous inscrire et de discuter avec Karl, dont je me permets de redire qu'il a très bien travaillé. Nous pourrions faire en deux heures ce qui, auparavant, prenait une journée. Vous avez eu l'occasion de faire des choix, d'apprendre le contenu de telle ou telle représentation et les intérêts de chacun.

Je vais donc commencer par les représentations plutôt afférentes à la première commission, ce qui n'empêche pas des membres d'une autre commission de se présenter. Je me permettrai quelques commentaires. La commission d'appel d'offres est importante. Elle traite de tous les marchés, avec la réglementation associée. En tant que Président du conseil départemental, je tiens à le dire, je n'ai jamais voulu participer à cette commission selon le principe de séparation des pouvoirs. Déontologiquement, le Président, de mon point de vue, ne peut pas appartenir à cette commission. Sinon, toutes les suppositions sont possibles. Je propose un vote à main levée, si chacun est d'accord. Elle compte 5 titulaires et 5 suppléants.

Sont proposés comme titulaires : Paul Fournié, Yvette Rossigneux, Francis Arnoud, Luc Hispart et Bertrand Ollivier. Sont proposés comme suppléants : Karine Colombo, Véronique Michel, Anne-Marie Nédélec, Anne Cardinal et Nicolas Lacroix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La composition de la commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

S'il se pose le moindre problème, le vote secret est de droit. Soyons bien d'accord. Je ne tiens pas à traiter cette question à la hussarde.

J'ignore à quoi sert la commission de délégation de service public mais ce n'est pas grave. Le représentant du Président du conseil départemental sera Gérard Gros Lambert. Elle compte 5 titulaires et 5 suppléants.

Sont proposés comme titulaires : Paul Fournié, Yvette Rossigneux, Bernard Gendrot, Nicolas Fuertes et Marie-Claude Lavocat. Sont proposés comme suppléants : Karine Colombo, Paul Flamérian, Bertrand Ollivier, Nicolas Lacroix et Anne Cardinal.

Qui demande la parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La composition de la commission de délégation de service public est adoptée à l'unanimité.

Pour la Commission consultative des services publics locaux, le représentant du Président du conseil départemental sera Gérard Gros Lambert. Elle compte 13 titulaires, 13 suppléants et 4 associations.

Sont proposés comme titulaires : Yvette Rossigneux, Paul Flamérian, Marie-Claude Lavocat, Bernard Gendrot, Jean-Michel Rabiet, Anne-Marie Nédélec, Bertrand Ollivier, Paul Fournié, Rachel Blanc, André Noiro, Luc Hispart, Catherine Pazdzior et Anne Cardinal. Sont proposés comme suppléants : Elisabeth Robert-Dehault, Céline Brasseur, Karine Colombo, Nicolas Lacroix, Nicolas Fuertes, Jean-Michel Feuillet, Astrid Huguenin, Laurent Gouverneur, Mireille Ravenel, Fabienne Schollhammer, Véronique Michel, Stéphane Martinelli et Brigitte Fischer-Patriat. Sont proposés au titre des associations : le Président du Comité départemental olympique et sportif de Haute-Marne, le Président de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, le Président de l'Association des logis de France et le Président de Nature Haute-Marne, ou leurs représentants.

Qui demande la parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La composition de la commission consultative des services publics locaux est adoptée à l'unanimité.

Pour le conseil d'administration de l'Association du pays de Chaumont, le représentant du Président du conseil départemental sera Stéphane Martinelli. Il compte 6 titulaires, Marie-Claude Lavocat, Gérard Gros Lambert, Yvette Rossigneux, Anne-Marie Nédélec, Brigitte Fischer.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'en suis déjà membre en tant que maire.

M. le PRESIDENT : Par conséquent, il manque encore 2 titulaires. J'ignore si ce conseil d'administration vivra plus longtemps qu'il n'a déjà vécu. Il manque 2 candidates ou candidats. Je serai candidat si nécessaire.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Attention, le candidat doit représenter le pays de Chaumont.

M. le PRESIDENT : Je peux participer à toutes les commissions.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Un canton peut être à cheval sur plusieurs pays.

M. le PRESIDENT : En effet, l'ancien canton de Saint-Blin en faisait partie. Il s'agit d'un canton stratégique.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce n'est peut-être pas important à l'échelle du Département.

M. le PRESIDENT : Je note que MM. Convolte et Lacroix sont candidats.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce dernier est déjà membre en tant que maire.

M. le PRESIDENT : Mme Colombo est candidate.

Sont donc proposés comme titulaires : Marie-Claude Lavocat, Gérard Gros Lambert, Yvette Rossigneux, Brigitte Fischer-Patriat, Nicolas Convolte et Karine Colombo.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La composition du conseil d'administration de l'Association du pays de Chaumont est adoptée à l'unanimité.

Pour la Commission locale d'information de Soulaines, Elisabeth Robert-Dehault est l'unique candidate. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le conseil d'administration du Groupement d'intérêt public pour l'accompagnement économique du laboratoire de recherche (GIP Nord). La Haute-Marne compte désormais deux GIP : Nord (projet CIGEO) et Sud (parc national). Le Président du Conseil départemental est membre de droit.

Sont proposés les deux membres supplémentaires suivants : Elisabeth Robert-Dehault et Bertrand Ollivier, tous deux responsables politiques de la zone de proximité. Qui d'autre est candidat ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Comité local d'information et de suivi du laboratoire de recherche sur la gestion des déchets radioactifs (CLIS), je dispose de 5 candidats. Ce comité joue un rôle très important. Il dispose de pouvoirs étendus. Il est chargé d'écouter, de suivre, de convoquer et d'interroger les spécialistes et d'effectuer des voyages non d'agrément mais d'études dans les pays où un problème est traité (Suède, Etats-Unis, etc.) pour voir ce qui se pratique.

Sont proposés comme candidats : Fabienne Schollhammer, Jean-Michel Feuillet, Bertrand Ollivier, Astrid Huguenin et Elisabeth Robert-Dehault. Qui d'autre est candidat ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Centre d'échange de données interdépartemental (CEDI), sont proposés, comme titulaire, Bernard Gendrot et, comme suppléante, Anne-Marie Nédélec, dans la mesure où les réunions seront rares.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

La Commission interdépartementale de coopération intercommunale mérite que nous nous y arrêtons un instant. Les petites commissions qui ne se réunissent jamais ne devraient tout de même pas prendre autant d'importance, dans nos discussions, que celles qui ne se réunissent pas nécessairement plus souvent mais revêtent une importance stratégique considérable pour l'avenir de nos territoires. Cette commission est particulièrement importante parce qu'elle traitera des intercommunalités, de leur taille minimale, des SCOT, des PETR, des syndicats, etc., c'est-à-dire de l'ensemble de la réorganisation territoriale. Elle est très importante, au point que je pensais devoir y siéger, tant comme Président du conseil départemental que comme Sénateur. L'Association des maires y nomme des représentants. Je vous propose les candidatures de Jean-Michel Rabiet, Stéphane Martinelli, Marie-Claude Lavocat et moi-même. Il n'y a pas d'autres candidats. Certains y sont déjà présents en tant que maires, comme Anne-Marie Nédélec (Première vice-présidente). Anne-Marie Nédélec en est la rapporteuse sortante. Elle a réalisé un travail remarquable, à cette fonction exigeante. Elle a pratiquement regretté cette désignation. Je la félicite pour ce travail. Qui d'autre est candidat ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

À la Commission consultative des gens du voyage, le Président du conseil départemental est membre de droit mais il y sera représenté par l'un des merveilleux vice-présidents. Elle compte 4 titulaires. Il en manque un. Je remercie Madame Ravenel, également candidate. Vous connaissez le sujet.

Sont donc proposés comme titulaires : Catherine Pazdzior, Nicolas Convolte, Céline Brasseur et Mireille Ravenel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

La Commission chargée d'établir la liste annuelle départementale des jurys d'assises joue un rôle très important et citoyen. Je remercie les 5 titulaires et la suppléante qui acceptent d'être candidats. Sont candidats comme titulaires : Gérard Gros Lambert, Anne-Marie Nédélec, Paul Fournié, Paul Flamérian et Astrid Huguenin. Est candidate comme suppléante : Anne Cardinal. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

La Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics compte 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont proposés comme titulaires : Anne-Marie Nédélec, Gérard Gros Lambert et Yvette Rossigneux. Sont proposés comme suppléants : Paul Flamérian, André Noiro et Rachel Blanc.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation, l'unique candidat est Stéphane Martinelli. Qui d'autre est candidat ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Tous ces sujets relèvent de la première commission, dont vous pouvez apprécier l'importance.

Pour la Cellule d'analyse des risques et d'information préventive (CARIP), sont candidats Anne-Marie Nédélec comme titulaire et Bertrand Ollivier comme suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, sont candidats Bernard Gendrot et Yvette Rossigneux, comme titulaires, Paul Fournié et Anne Cardinal comme suppléants. Qui souhaite intervenir ? Qui d'autre est candidat ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

A la Commission départementale des impôts directs locaux, l'unique candidat est Gérard Gros Lambert, mais il est le meilleur d'entre nous.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

La Commission départementale de la présence postale territoriale joue un rôle important. La loi en France fixe à 17 000 le nombre de points contact. La répartition est fixée d'après les travaux de cette commission : en mairie, dans une épicerie, à la médiathèque, dans d'autres commerces... C'est une question importante et très sensible pour nos concitoyens.

Sont candidats : André Noirot et Jean-Michel Rabiet, comme titulaires, et Mireille Ravenel et Véronique Michel, comme suppléantes.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

La Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) compte 1 titulaire et 1 suppléant. Sont candidats, respectivement, Paul Flamérian et Karine Colombo.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Au Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'unique candidat est Mokhtar Kahlal.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le collège associé, instance de l'Assemblée des départements de France, le candidat proposé est Stéphane Martinelli.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

La Commission départementale de l'établissement des listes électorales doit compter des maires et divers autres membres, dont un représentant du conseil départemental. Yvette Rossigneux tient absolument à être candidate.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour l'Institut régional de travail social en Champagne-Ardenne, Jean-Michel Feuillet, grand spécialiste de la question, est candidat.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le Conseil régional de discipline de recours de la fonction publique territoriale, nous devons désigner 3 titulaires. Les candidats sont : Yvette Rossigneux, Bernard Gendrot et Anne-Marie Nédélec. On me précise que seuls deux d'entre eux seront tirés au sort parmi les trois désignés par l'assemblée délibérante. La démocratie est ainsi.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour la Commission départementale de la réforme, je compte 2 titulaires et 4 suppléants. Les suppléants sont deux fois plus nombreux, tant ce travail est important.

Sont proposés comme titulaires : Bernard Gendrot et Yvette Rossigneux. Sont proposés comme suppléants : André Noirot, Anne-Marie Nédélec, Catherine Pazdzior et Karine Colombo.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

La Commission consultative départementale de la protection civile et de la sécurité et de l'accessibilité compte 3 titulaires. Il s'agit de l'accessibilité des bâtiments publics. C'est très important. Les personnes qui seront désignées doivent y siéger. Les commissions de sécurité se rendent dans tous les bâtiments ouverts au public. Le conseil départemental doit y être représenté et ses représentants doivent savoir qu'après être allé très loin, le balancier revient. Ce qui était interdit six mois plus tôt devient autorisé. Par exemple, il était dit partout que les personnes handicapées et valides devaient accéder par la même entrée à un bâtiment. Il était interdit d'en avoir deux. Cette obligation est révolue. Nous devons évidemment accueillir les personnes handicapées mais il ne paraît pas inepte d'installer deux entrées, eu égard à l'argent public. J'insiste pour que les représentants s'y rendent. Les représentants des personnes handicapées dans une telle commission sont écorchés. Ce n'est pas du tout une critique. Nous comprenons leur position. Simplement, dans la vie, il convient de savoir trancher et trouver la moins mauvaise solution.

Sont proposés comme titulaires : Marie-Claude Lavocat, Astrid Huguenin et Gérard Gros Lambert. Sont proposés comme suppléants : Karine Colombo, Bertrand Ollivier et Véronique Michel. Je suis ravi de ces candidatures dans la mesure où chacun les assume. Vous devez vous y rendre. C'est important.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

À la Commission départementale de la sécurité routière, sont candidats Mireille Ravenel, comme titulaire, et Nicolas Lacroix comme suppléant. Je les remercie tous les deux.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours exige une représentation à la proportionnelle. Le travail a été effectué en amont. Je remercie les uns et les autres d'avoir accepté le principe de la proportionnelle. Il est possible de refuser ce principe en demandant de ne pas siéger mais il semble que cela n'a pas été le cas. En outre, dans cette commission, nous avons la contrainte de désigner autant d'hommes que de femmes. Ce n'est pas normal de commencer par un homme mais je désignerai en premier à André Noirot, puisque la présidence du SDIS revient de droit au Président du conseil départemental. Il peut déléguer cette importante responsabilité à l'un de ses collègues. C'est le cas pour André Noirot, que je désigne pour me représenter à la présidence du SDIS.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'y suis déjà présente en tant que maire.

M. le PRESIDENT : Nous devons donc désigner une autre femme. Je crois que les suppléants sont attachés à leurs titulaires.

De la salle : Non.

M. le PRESIDENT : Nous pouvons donc sélectionner un suppléant dans la liste. Qui souhaite remplacer Anne-Marie Nedelec ? Mme Blanc est candidate.

Sont proposés comme titulaires : André Noiro, Astrid Huguenin, Stéphane Martinelli, Véronique Michel, Jean-Michel Feuillet, Anne Leduc, Jean-Michel Rabiet, Fabienne Schollhammer, Anne Cardinal, Yvette Rossigneux, Nicolas Lacroix, Karine Colombo et Nicolas Convolte.

Sont proposés comme suppléants : Gérard Gros Lambert, Rachel Blanc, Catherine Pazdzior, Marie-Claude Lavocat, Laurent Gouverneur, Bertrand Ollivier, Nicolas Fuertes, Brigitte Fischer-Patriat, Paul Fournié, Mireille Ravenel, Bernard Gendrot, Anne Cardinal et Francis Arnoud.

M. Paul FLAMÉRION : Dans la liste des suppléants, vous devez remplacer Mme Cardinal par Paul Flamérian.

M. le PRESIDENT : En effet, Anne Cardinal est présente dans les deux listes. Son nom est donc remplacé par Paul Flamérian, dans la liste des suppléants. Etes-vous d'accord ?

Le SDIS est un organisme important pour lequel nous contribuons à hauteur de 5 millions d'euros en fonctionnement et investissement courant et 2 millions au titre du fonds de concours. Nous devons mettre en place la mutualisation discutée depuis longtemps et actée entre trois acteurs importants : M. le Préfet, M. le Président du SDIS et M. le Président du conseil départemental. Cette discussion était relativement aisée puisque j'étais les deux derniers. Cela étant, nous y travaillons depuis longtemps, avec M. Noiro. Il s'agit de laisser les pompiers faire leur travail, ce qu'ils font remarquablement bien. Cependant, certains services administratifs notamment sont mutualisables. Cette mutualisation permet de réaliser des économies. Nous y travaillons depuis plusieurs années, avec l'aide pas toujours claire du Gouvernement et du Parlement. Finalement, M. le Premier ministre, M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Directeur général de la Sécurité civile, M. le Préfet, etc., chacun a été d'accord pour que nous y travaillions. Ils ne nous ont d'ailleurs pas donné d'objectif mais carte blanche pour discuter et la mettre en œuvre.

Je dois dire que ce que nous allons réaliser en Haute-Marne marquera d'une pierre blanche la mutualisation nationale entre les conseils départementaux et les SDIS. J'attire l'attention des 13 titulaires et des suppléants appelés à les remplacer en cas d'impossibilité sur le rôle important et éminent que nous allons jouer, en France, sur ce sujet qui n'est pas polémique mais compliqué, administrativement. Nous avons réussi à mettre en place un document qui devra être discuté dans les instances paritaires du conseil départemental, du SDIS et des assemblées. Puisque nous sommes d'accord, le tout devrait avancer rapidement. Nous nous donnons jusqu'au mois de juin pour mettre la mutualisation d'aplomb.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Gérard Gros Lambert est l'unique candidat à la SPL-XDEMAT. Nous l'y envoyons avec beaucoup de plaisir, de détermination et de confiance sur ce sujet important. Ce n'est pas rien. Il s'agit de proposer aux communes un programme informatique leur permettant de réaliser leurs tâches, puisque tout est désormais dématérialisé et automatique, ce qui leur permet de réaliser des économies. Nous avons adhéré à une entreprise que le conseil départemental de l'Aube a créée et qui propose un outil qui fonctionne bien. Une formation est prévue. Le tout est peu onéreux. Le conseil départemental est cependant contraint d'acheter des actions sans aucun bénéfice puisque nous redistribuons l'outil aux communes à prix coûtant. M. Gros Lambert me semble tout indiqué pour prendre cette action en charge, complémentaire de ses autres tâches.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Commission

L'Entente interdépartementale de lutte contre la rage compte 4 titulaires. Sont proposés : Jean-Michel Rabiet, Anne-Marie Nédélec, Laurent Gouverneur et Bernard Gendrot. Il n'y a pas de suppléant.

Qui d'autre est candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Nous sommes passés à la Deuxième commission avec le Groupement de défense sanitaire de Haute-Marne (GDS). Sont candidats Jean-Michel Rabiet, comme titulaire, et Brigitte Fischer-Patriat, comme suppléante. Après l'excellent travail réalisé par notre ancien collègue et toujours ami, Antoine Allemeersch, Jean-Michel Rabiet prendra désormais le manche. En tant qu'agriculteur accompli et averti, il connaît parfaitement le sujet. Son rôle consistera en particulier à s'occuper du secteur agricole qui est très important. Il est proposé Brigitte Fischer-Patriat, comme suppléante, connaît également bien le sujet.

M. le PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission pour l'établissement des listes électorales de la Chambre d'Agriculture, sont proposés Jean-Michel Rabiet et Brigitte Fischer-Patriat.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposés à la Commission régionale de l'Agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations Brigitte Fischer-Patriat et Jean-Michel Rabiet.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission départementale d'Aménagement foncier, sont proposés comme titulaires Jean-Michel Rabiet, Nicolas Fuertes, Laurent Gouverneur et Yvette Rossigneux, et comme suppléants Bernard Gendrot, Brigitte Fischer-Patriat, Anne-Marie Nédélec et Stéphane Martinelli.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons donc aux Comités de bassins. La Haute-Marne compte trois bassins. Sont appelés à siéger, s'ils le veulent bien et si vous en êtes d'accord, Laurent Gouverneur pour le Comité de bassin Seine-Normandie, Mireille Ravenel pour le comité de bassin Rhin-Meuse et Jean-Michel Rabiet pour le Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Il est proposé, pour l'entente interdépartementale Marne, quatre titulaires, ce qui est beaucoup trop, cette entente interdépartementale devant disparaître. Sont proposés Brigitte Fisher, Anne-Marie Nédélec, Laurent Gouverneur et Nicolas Fuertes.

À l'EPAMA (établissement public d'aménagement de la vallée de la Meuse), je représente personnellement le conseil départemental, avec Fabienne Schollhammer. Il est vrai que Charleville-Mézières était régulièrement inondée et qu'il importait d'intervenir. Le bas de la ville, construit en zone totalement inondable, continuera à être noyé lors des crues décennales et centennales, mais le sera toutefois moins. Comme toujours en France, - et c'est un drame français -, l'on ne sait pas supprimer un organisme après qu'il a accompli sa tâche. L'EPAMA, après s'être préoccupé de la ville de Charleville-Mézières, s'est donc penché sur toutes les villes situées en amont, sur la Meuse. Il se penche aujourd'hui sur Neufchâteau, la Vallée de la Meuse et la Vallée du Mouzon en Haute-Marne. L'EPAMA entend noyer nos vallées pour que les Néocastriens aient 20 centimètres d'eau en moins dans une zone parfaitement inondable où il n'aurait jamais dû être possible de construire. Nous avons envoyé des représentants à l'EPAMA, qui n'ont pas rendu compte des travaux de l'organisme. Tout juste avons-nous reçu des comptes rendus de réunion. Ainsi, en période électorale, nous sommes montés au créneau, avec Fabienne Schollhammer, soulignant le caractère scandaleux de cette intention de noyer nos fermes et nos champs. J'ai téléphoné au Président de l'EPAMA, qui se trouve être Jean-Paul Bachy, le Président du Conseil régional de la région Champagne-Ardenne à laquelle appartient justement Charleville-Mézières. Nous devons donc nous battre pour la Vallée de la Meuse. André Noirot, Mireille Ravenel et Fabienne Schollhammer, vous êtes donc directement concernés. Il est proposé que Bruno Sido et Mireille Ravenel soient désignés titulaires et que André Noirot et Fabienne Schollhammer soient désignés suppléants. A mon sens, Fabienne Schollhammer traitera ce dossier avec soin. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Bernard Gendrot est proposé comme titulaire à la Société d'aménagement de la SAFER.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le Comité technique de la SAFER, nous vous proposons de désigner Bernard Gendrot comme titulaire et Laurent Gouverneur comme suppléant.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission consultative de l'aménagement des aérodromes, sur le dossier concernant le Nord du département, Mokhtar Kahlal est proposé titulaire et Astrid Huguenin suppléante. Sur le dossier concernant le Sud du département, Francis Arnoud est proposé titulaire et Anne-Marie Nédélec suppléante.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de Haute-Marne.

De la Nature, sont proposées Yvette Rossigneux titulaire et Mireille Ravenel suppléante.

Des Sites et Paysages, sont proposés Stéphane Martinelli titulaire et Nicolas Fuertes suppléant.

De la Publicité, sont proposés Bertrand Ollivier titulaire et Jean-Michel Feuillet suppléant.

Des Carrières, sont proposés Bernard Gendrot titulaire et Anne Leduc suppléante.

De la Faune sauvage captive, sont proposés Bernard Gendrot titulaire et Anne Leduc suppléante.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Au Conseil des Rivages et des Lacs, sont proposés Jean-Michel Rabiet comme titulaire et Mireille Ravenel suppléante.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

À la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux doivent siéger le Président du conseil départemental ou son représentant (Jean-Michel Rabiet) et 5 titulaires : Laurent Gouverneur, Stéphane Martinelli, Anne-Marie Nédélec, Brigitte Fischer-Patriat et Bernard Gendrot.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Doivent siéger à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics le Président du conseil départemental ou son représentant (Jean-Michel Rabiet) et 5 titulaires : Laurent Gouverneur, Stéphane Martinelli, Anne-Marie Nédélec, Nicolas Lacroix et Bernard Gendrot.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Doivent siéger au Groupe de travail chargé d'établir les cartes et les listes départementales des points noirs paysagers et environnementaux liés au réseau aérien électrique ou téléphonique le Président du conseil départemental ou son représentant (Laurent Gouverneur) et un titulaire : Paul Flamérian.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Yvette Rossigneux est proposée pour la Comité départemental de suivi Natura 2000.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour la Commission départementale chargée d'élaborer l'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, sont proposés Brigitte Fischer-Patriat comme titulaire et Laurent Gouverneur comme suppléant.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Francis Arnoud est proposé titulaire à la Commission d'élaboration du plan régional pour la qualité de l'air en Champagne-Ardenne.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Marne (CODERST), sont proposées comme titulaires Elisabeth Robert-Dehault et Anne-Marie Nédélec et comme suppléants Brigitte Fischer-Patriat et Laurent Gouverneur.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Bernard Gendrot est proposé pour siéger à la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF).

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des risques naturels majeurs, sont proposés comme titulaires André Noirot et Anne-Marie Nédélec et comme suppléants Brigitte Fischer-Patriat et Nicolas Fuertes.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Quatrième Commission

M. le PRESIDENT : Sont proposées comme titulaires à la Commission départementale des Objets mobiliers Elisabeth Robert-Dehault et Anne Leduc, avec pour suppléantes Astrid Huguenin et Anne Cardinal.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposées comme titulaires à la Commission régionale du Patrimoine et des Sites. Elisabeth Robert-Dehault et Anne Leduc, avec pour suppléants Astrid Huguenin et Gérard Gros Lambert.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposés comme titulaires à l'Association Arts vivants 52, 6 titulaires : Gérard Gros Lambert, Paul Flamérion, Fabienne Schollhammer, Anne Cardinal, Anne Leduc et Elisabeth Robert-Dehault.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Doivent siéger au Conseil d'administration du Centre culturel haut-marnais (CCHM) le Président du conseil départemental ou son représentant (André Noirot) et 5 titulaires : Karine Colombo, Fabienne Schollhammer, Gérard Gros Lambert, Yvette Rossigneux et Mokhtar Kahlal.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Doivent siéger à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) le Président du conseil départemental ou son représentant (Paul Flamérion) et 3 titulaires : André Noirot, Anne Leduc et Fabienne Schollhammer.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposés pour le Comité de pilotage constitué dans le cadre de la convention entre le Comité départemental olympique et sportif, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population et le conseil départemental Paul Flamérion titulaire et Mokhtar Kahlal suppléant.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposés au Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Paul Flamérion titulaire et Anne Leduc suppléante.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Mokhtar Kahlal est proposé comme titulaire au Centre régional d'Information de la Jeunesse de Champagne-Ardenne (CRIJ).

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Elisabeth Robert-Dehault est proposée pour la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Dizier.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Commission

M. le PRESIDENT : Nous arrivons au terme de nos travaux sur les commissions. Il faut y aller. Je me souviendrais toujours qu'en 1994, pour envoyer des représentants à la COTOREP, le Président nouvellement élu m'a dit « *Sido, il faudra y aller* ». Il avait raison, car il se passait beaucoup de choses dans cette commission COTOREP, notamment sur les allocations. Le représentant du conseil général était insulté par tous les autres. J'ai tenté de renverser la vapeur en quatre à cinq ans. Les commissions suivies par la cinquième commission sont importantes. Elles représentent plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement et plus du tiers de nos dépenses totales. Je vous demande d'y participer. Pardonnez-moi cette digression.

Nous proposons, pour le Conseil départemental de l'Insertion par l'activité, Marie-Claude Lavocat. Jusqu'à ici, cela s'est très bien passé.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Certaines commissions sont plus importantes que d'autres. Je demande aux services d'aider les collègues à pointer les commissions les plus importantes, qu'il ne faut manquer sous aucun prétexte, sauf cas de force majeur bien entendu.

Passons à la Commission départementale de l'Emploi et de l'Insertion. Sont proposés Jean-Michel Feuillet titulaire et Astrid Huguenin suppléante.

Ces désignations adoptées à l'unanimité.

Nous proposons, pour le Comité de l'Aide médicale urgente, des transports sanitaires et de la permanence des soins, Rachel Blanc.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Est proposée, pour le Conseil départemental de la Protection de l'Enfance, Catherine Pazdzior.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le Conseil de la Famille et des Pupilles de l'Etat, sont proposées comme titulaires Karine Colombo et Astrid Huguenin.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il semble qu'il manque quelques dossiers pour les Conseils d'administration des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Il vous est proposé trois titulaires pour Arc-en-Barrois : Catherine Pazdzior, Yvette Rossigneux et Marie-Claude Lavocat.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Châteauvillain : Stéphane Martinelli, Yvette Rossigneux et Marie-Claude Lavocat.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Doulaincourt : Nicolas Lacroix, Brigitte Fischer-Patriat et Astrid Huguenin.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Fayl-Billot : Véronique Michel, Bernard Gendrot et Mireille Ravenel.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Nogent : Catherine Pazdzior, Anne-Marie Nédélec et Francis Arnoud.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Poissons : Fabienne Schollhammer, Bruno Sido et Anne Leduc.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Il vous est proposé trois titulaires pour Sommevoire : Anne Leduc, Laurent Gouverneur et Jean-Michel Feuillet.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Je tiens à rappeler à tous nos représentants dans les Conseils d'administration de maisons de retraite qu'il se pose une véritable question à long terme. Chacun doit en être bien conscient. Le conseil général a peu ou prou participé à la reconstruction de toutes les maisons de retraite en Haute-Marne. Il n'est pas possible de réécrire l'histoire pour celles qui n'ont pas provisionné pour se moderniser. Nous n'avons pas d'autre choix que de consentir « l'aide à la pierre » là où cela est nécessaire. Les maisons de retraite de toute la Haute-Marne sont désormais neuves. Je demande aux membres des Conseils d'administration de veiller à ce que les Directeurs de ces maisons de retraite s'assurent que des provisions sont faites afin que ces maisons de retraite puissent à nouveau être rénovées, dans trente ans, sans recourir à de l'argent public. Il faut savoir se tenir à la solidarité intergénérationnelle. Peut-être devrons-nous tenir une réunion spéciale sur ce sujet, afin que je puisse développer mes idées sur ce sujet et que nous puissions fixer une politique en la matière.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Le problème tient au fait que la comptabilité établie dans les maisons de retraite ne leur permet pas vraiment de disposer d'un bas de laine de provisions.

M. le PRESIDENT : Nous verrons. Je ne souhaite pas entrer dans le détail dès à présent. Mes félicitations à nos élus dans ces Conseils d'administration.

À l'Association haut-marnaise pour les immigrés, Rachel Blanc représentera le Président du conseil départemental. Sont proposés trois titulaires : Mokhtar Kahlal, Jean-Michel Feuillet et Elisabeth Robert-Dehault.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

À l'Association haut-marnaise pour l'aide familiale de Chaumont, est proposée comme titulaire Karine Colombo.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Est proposé pour l'Association pour l'aide aux mères et aux familles à Saint-Dizier Jean-Michel Feuillet.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Nous proposons, pour le Comité départemental de la lutte nationale contre le cancer, Véronique Michel.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Rachel Blanc est proposée pour le Centre régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI).

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Anne Cardinal est proposée pour l'Observatoire régional de la santé de Champagne-Ardenne. Madame Cardinal.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Jean-Michel Feuillet est proposé pour la Commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (CRILD).

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Marie-Claude Lavocat est proposée pour le Comité régional pour l'élaboration du programme d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Sont proposés, pour la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, Rachel Blanc pour représenter le Président du conseil départemental et deux titulaires, Karine Colombo et Yvette Rossigneux.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Bernard Gendrot est proposé pour le Conseil départemental d'accès aux droits.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Sont proposées pour la Conférence territoriale sud Champagne-Ardenne (Aube - Haute-Marne)
Marie-Claude Lavocat et Anne Cardinal.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sixième Commission

M. le PRESIDENT : Nous proposons, pour la Société anonyme d'économie mixte locale pour l'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle deux représentants permanents : le Président du conseil départemental de la Haute-Marne, Bruno Sido, et le Président du Conseil d'administration Stéphane Martinelli, qui fait très bien son travail et je tiens ici à l'en féliciter publiquement.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Sont proposées, pour l'Association Initiative Haute-Marne, comme titulaire Elisabeth Robert-Dehault et comme suppléante Mireille Ravenel.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

J'en viens à l'Etablissement public de coopération interdépartementale - zone interdépartementale d'activité économique de Haute-Marne (Meuse – Haute-Marne). Il s'agit de la zone que nous tentons de construire entre Bure (Meuse) et Saudron (Haute-Marne). Il est entendu que, lorsque la loi sera votée pour le développement de cette affaire, une zone interdépartementale se mettra en place, avec un Conseil d'administration aujourd'hui dormant. Nous proposons cinq titulaires dans cet EPCID : Fabienne Schollhammer, Gérard Gros Lambert, Elisabeth Robert-Dehault, Bruno Sido et Bertrand Ollivier.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Nous en venons au Syndicat mixte SYMTEC. Je souligne le fait qu'une vingtaine d'ingénieurs sortent chaque année de l'université de Nogent. Ce n'est le cas nulle part ailleurs. Il importe que les élus locaux soient présents et actifs, qu'ils représentent Nogent ou la Communauté de communes de Nogent. Il a été décidé qu'il s'agirait d'élus de la Communauté de communes. Tout se passe pour le mieux. Il est proposé de continuer à former une vingtaine d'ingénieurs chaque année grâce à l'Université technologique de Troyes (UTT). C'est une très belle réussite dont nous sommes très fiers et sur laquelle nous ne communiquons pas suffisamment. Il vous est proposé six titulaires : Anne-Marie Nédélec, Francis Arnoud, Gérard Gros Lambert, André Noirot, Yvette Rossigneux et Mireille Ravenel. Naturellement, Anne-Marie Nédélec, qui est la locale de l'étape et suit ce dossier depuis le début, me représentera. Je participe en venant féliciter chaque nouvelle promotion. Il est réjouissant de voir des jeunes en provenance des quatre coins de la France diplômés ingénieurs et venus en Haute-Marne pour cette excellente formation et parce que ses entreprises sont accueillantes. Nous devons communiquer plus sur ce sujet. Anne-Marie Nédélec, pouvez-vous vous en charger ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Bien-sûr.

M. le PRESIDENT : Nous en venons au Syndicat d'aménagement touristique du lac du Der. Si nous étions vraiment très sérieux, nous enverrions tous ceux du sud au Conseil d'administration du syndicat du Der et tous ceux du nord au Conseil d'administration du syndicat des Quatre Lacs afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Nous ne le faisons pas, mais cela n'empêche pas ceux qui y siègent d'être sérieux.

Pour le lac du Der-Chantecoq, je propose que Laurent Gouverneur représente le Président du Conseil général et que sept titulaires soient désignés : Anne Leduc, Mokhtar Kahlal, Elisabeth Robert-Dehault, Jean-Michel Feuillet, Jean-Michel Rabiet, Rachel Blanc et Astrid Huguenin.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Nous devons nous réunir pour fixer les orientations pour le Nord. En effet, dans ces syndicats mixtes, ce sont normalement les conseils départementaux qui indiquent les orientations qu'appliquent les syndicats. Ce n'est pas au syndicat de venir demander des financements au conseil départemental. Je compte beaucoup, comme dans le sud, sur les acteurs locaux, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération de Saint-Dizier et sur la communauté d'agglomération de Vitry-le-François, pour reprendre en main le sujet. Le conseil général avait évidemment vocation à s'impliquer dès le départ. Ce lancement a eu lieu il y a trente ans. Le conseil départemental n'a plus aujourd'hui vocation à être présent dans le fonctionnement au quotidien. Les acteurs locaux, de mon point de vue, doivent aujourd'hui prendre en main leur fonctionnement, et à solliciter les conseils départementaux, pour se lancer et accompagner l'investissement. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour le Conseil d'Administration du Syndicat des Quatre Lacs, nous proposons comme titulaires Anne-Marie Nédélec, Francis Arnoud, Anne Cardinal, Mireille Ravenel, Yvette Rossigneux, Jean-Michel Rabiet, Véronique Michel et Bernard Gendrot.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour l'association ADDAR-PACT, nous proposons les six titulaires suivants : Nicolas Lacroix, Céline Brasseur, Yvette Rossigneux, Brigitte Fischer-Patriat, Anne-Marie Nédélec et Jean-Michel Rabiet. Cela vous va ?

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le CAUE, nous proposons comme titulaires Céline Brasseur, Yvette Rossigneux, Elisabeth-Robert-Dehault, Anne Leduc, Brigitte Fischer-Patriat et Bertrand Ollivier.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour HAMARIS, vous imaginez bien que le Président du conseil départemental ne peut pas ne pas se préoccuper de ce sujet, même si ce n'est pas forcément de près. Lorsqu'il s'est agi de trouver quelques millions d'euros pour rétablir la situation, il a fallu que le conseil départemental et son Président s'investissent, fassent des rencontres à Paris, mobilisent la Fédération nationale, etc. C'est normal. Je ne demande pas de remerciements. HAMARIS est repartie du bon pied. Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Directeur général. Il s'agit maintenant de maintenir l'acquis. Je vous propose six titulaires sur le collège des conseillers départementaux sous la houlette de Francis Arnoud : Francis Arnoud, Anne-Marie Nédélec, Nicolas Fuertes, Gérard Gros Lambert, Yvette Rossigneux et Bertrand Ollivier. Pour le collège des personnalités qualifiées désignées par le conseil départemental, je vous propose, si vous en êtes d'accord, Jacky Boichot, Robert Costanza – un excellent journaliste que nous connaissons bien –, Marie-Josée Ruel,

Thierry Deglin et Evelyne Correani – une ancienne collaboratrice du conseil général. Pour les deux élus d'une collectivité territoriale et d'un EPCI autre que le conseil départemental, il vous est proposé Sophie Delong et Jean-Jacques Bayer. Pour le membre représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion, nous vous proposons François Robin, Président de Tremplin 52.

Mme Laurence LEVERRIER : Par rapport aux inscriptions, mon collègue et moi-même nous étions inscrits sur certains postes. Peut-être trop de personnes s'étaient-elles proposées, mais nous ne sommes inscrits nulle part.

M. le PRESIDENT : Vous êtes donc en surnombre ?

Mme Laurence LEVERRIER : Cela fait plusieurs fois que nous sommes exclus. Il s'agissait du syndicat d'aménagement touristique du Lac du Der et de Hamaris.

M. le PRESIDENT : Pour le syndicat d'aménagement touristique du Der, il vous est proposé Anne Leduc, Mokhtar Kahlal, Elisabeth Robert-Dehault, Jean-Michel Feuillet, Jean-Michel Rabiet – j'y tiens beaucoup –, Rachel Blanc et Astrid Huguenin. Qui aviez-vous proposé en plus ?

Mme Laurence LEVERRIER : Luc Hispart.

M. le PRESIDENT : Il n'habite effectivement pas loin. Qui sortir en faveur de Luc Hispart ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Astrid Huguenin accepte de céder sa place.

M. le PRESIDENT : Monsieur Hispart, avez-vous bien cerné quelle est mon idée ? Il s'agit de rendre le pouvoir aux locaux en matière de fonctionnement. C'est ce qui importe. Vous êtes particulièrement bien placé pour agir sur place.

Qu'y avait-il ensuite ?

Mme Laurence LEVERRIER : Je remonte. Pour la commission n°5, dans l'association pour l'aide aux mères et aux familles à domicile de Saint-Dizier.

M. le PRESIDENT : En quelle page est-ce ?

Mme Laurence LEVERRIER : C'est en page 18. Je m'y étais inscrite.

M. le PRESIDENT : Nous avons proposé Jean-Michel Feuillet. Vous pouvez vous y inscrire.

Mme Laurence LEVERRIER : Je vous remercie.

M. Nicolas FUERTES : Je n'ai pas entendu mon nom pour le Syndicat mixte de Langres Développement, juste avant Hamaris.

M. le PRESIDENT : En effet. Je répète les noms des représentants fléchés : Anne-Marie Nédélec, Francis Arnoud, Anne Cardinal, Mireille Ravenel, Yvette Rossigneux, Jean-Michel Rabiet, Véronique Michel et Bernard Gendrot. Il ne semble pas complètement incohérent que Nicolas Fuertes souhaite siéger. Mireille Ravenel ? Merci Mireille Ravenel. Vous êtes donc désigné. Avons-nous purgé toutes les insatisfactions ? Nous passons à la page 22.

Pour l'Observatoire départemental d'équipement commercial – très important – nous proposons deux titulaires, Gérard Gros Lambert et Elisabeth Robert-Dehault, et deux suppléants, Mireille Ravenel et Fabienne Schollhammer.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des aides publiques au Logement, nous proposons Francis Arnoud comme titulaire. Il faudrait un suppléant. Catherine Pazdzior ? Merci, c'est noté.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Conseil d'administration de la Maison départementale du Tourisme, il vous est proposé qu'André Noirot me représente – je l'en remercie – et que six représentants soient désignés, soit deux par arrondissement. Sont proposés, pour Chaumont, Stéphane Martinelli et Marie-Claude Lavocat. Vous allez m'objecter qu'ils relèvent du même canton. L'un vous est proposé en tant que futur Président du Mémorial Charles de Gaulle, l'autre vous est proposée du fait du parc national. Pour Langres, nous vous proposons Yvette Rossigneux, qui s'est particulièrement impliquée sur le sujet – je l'en remercie – ainsi que Jean-Michel Rabiet. Sur Saint-Dizier, nous vous proposons Elisabeth Robert-Dehault et Bertrand Ollivier. En êtes-vous d'accord ? C'est noté.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour l'Association des gîtes et chambres d'hôtes labellisés de Haute-Marne, il vous est proposé qu'André Noirot me représente et que trois titulaires soient désignés : Brigitte Fischer-Patriat, Mireille Ravenel et Céline Brasseur.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Cela semble évident, clair et facile, mais il n'a pas été aisé de dresser cette liste. Un travail considérable a dû être mené. Après 15 ou 18 années, nous commençons à avoir un peu de métier. Il fallait éviter les conflits d'intérêt. Je vous invite à vous adresser à Gérard Gros Lambert si vous souhaitez des informations sur ce sujet. Il n'y a rien de pire, vis-à-vis de la loi et de la justice, que le conflit d'intérêt. Il a fallu gérer cet aspect. Les uns et les autres l'ont bien compris. Pour illustrer ce sujet, sachez que, depuis que je suis au Sénat, je ne parle jamais d'agriculture, car je suis encore agriculteur.

Pour l'Association haut-marnaise des Logis de France, nous proposons deux titulaires au lieu de cinq auparavant : Marie-Claude Lavocat et Gérard Gros Lambert.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Concours départemental des villes et villages fleuris, nous proposons un représentant titulaire par arrondissement : Michel Berthelot, qui connaît bien le sujet bien qu'il ne soit plus conseiller général depuis un certain temps, Astrid Huguenin pour Saint-Dizier et Nicolas Fuertes pour Langres.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Comité technique pour le plan départemental des itinéraires de PDIPR, nous proposons Mokhtar Kahlal, qui est un marcheur-invétéré.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public du parc naturel entre Champagne et Bourgogne, je vous propose d'être titulaire, avec pour suppléant Jean-Michel Rabiet. L'idée de Monsieur le Député est très bonne. La venue de Madame la Ministre Ségolène Royal serait fabuleuse. Je le soutiens complètement sur ce sujet. Je souhaite que nous parvenions à régler le différend avec Monsieur le Préfet, qui est tout de même parvenu à réduire la zone agricole. Je remercie tous ceux qui ont travaillé sur le sujet, en particulier Marie-Claude Lavocat, qui a mené une véritable fronde avec Yvette Rossigneux.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour l'Assemblée générale du Comité régional du Tourisme de Champagne-Ardenne, nous vous proposons Yvette Rossigneux.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour l'Union départementale (UDOTSI), nous proposons André Noirot pour me représenter et Yvette Rossigneux comme titulaire.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Septième Commission

M. le PRÉSIDENT : Nous terminons par la septième Commission.

Pour la Commission départementale des bourses nationales d'études du second degré, il vous est proposé Céline Brasseur et Bertrand Ollivier.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des bourses au mérite, il vous est proposé de désigner Bertrand Ollivier titulaire.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Pour le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN), dont une réunion est prévue le 23 avril, il vous est proposé que Bertrand Ollivier représente le Président du conseil départemental et que les cinq titulaires suivants soient désignés : Nicolas Lacroix, Gérard Gros Lambert, Véronique Michel, Anne-Marie Nédélec et Céline Brasseur, avec pour suppléants Nicolas Fuertes, Brigitte Fischer-Patriat, Paul Flamérian, Bernard Gendrot et André Noirot. Nous proposons comme personnalité qualifiée Jean-Jacques Bayer, avec pour suppléant Michel Berthelot.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Conseil académique de l'Education nationale, nous proposons comme titulaires Bertrand Ollivier et Céline Brasseur, avec pour suppléants Karine Colombo et Nicolas Fuertes.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Pour le Conseil de perfectionnement du CFA interprofessionnel de Chaumont, nous proposons, comme d'habitude, Gérard Gros Lambert.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Vous avez la parole. Monsieur Convolte ?

M. Nicolas CONVOLTE : Je viens de me concerter avec Madame Ravenel concernant la Commission de sécurité routière (page 7).

M. le PRÉSIDENT : Vous voudriez y siéger ? Vous êtes un spécialiste de la question ?

M. Nicolas CONVOLTE : Un petit peu.

M. le PRÉSIDENT : Qu'en pensez-vous Madame Ravenel ? C'est d'accord.

Y a-t-il d'autres points qui nous auraient échappé ? Pouvons-nous considérer que tout est calé ? Nous pourrions toujours y revenir. Madame Robert-Dehault ?

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Pourquoi aucun conseiller départemental n'a-t-il été proposé ou nommé pour les Commissions locales mensuelles ?

M. le PRESIDENT : C'est une excellente question.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : De même pour les conseils de surveillance des hôpitaux.

M. le PRESIDENT : Ce sont des arrêtés. Il y a encore 51 nominations par voie d'arrêté. J'en profite pour dire que vous ferez ce que vous voudrez. J'attire votre attention sur le fait que la loi veut aujourd'hui que tous ceux qui ont quelque part la signature pour accorder des subventions et aides du conseil départemental doivent faire une déclaration de début de mandat puis de fin de mandat à l'Autorité pour la transparence de la vie publique. Je peux vous dire d'expérience que cela n'est pas facile et que certains sont embêtés pour 100 euros. Sont concernés ceux qui ont soit délégation de fonction, soit, et surtout, délégation de signature. Vous réfléchirez bien. Je comprendrais que vous refusiez la délégation de signature. Je le comprendrais. Cela ne changerait rien qu'un fonctionnaire signe à votre place. Vous ferez exactement ce que vous voudrez. Je tenais à vous le dire afin que vous ayez vraiment connaissance de la montée en puissance de cette thématique de la transparence. Gérard Gros Lambert, le questeur, est un spécialiste de la question.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je n'ai pas besoin de le faire, cela concerne uniquement les nouveaux arrivants.

M. le PRESIDENT : En effet. La signature n'emporte rien, sauf le plaisir de signer un parapheur. Une fois que vous aurez déposé à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique une déclaration à un titre ou à un autre, cette déclaration ne sera pas figée. Ainsi, lorsque j'ai pris Karl Terrollion à mi-temps comme assistant parlementaire, passant ainsi son temps plein au conseil général en mi-temps, il a fallu que je le déclare. Toute évolution dans votre patrimoine (héritage de votre grand-mère ou de votre cousin d'Amérique) doit être déclarée. Cela n'est jamais fini. Tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse mail doit être signalé. Tous ceux qui viennent de faire une déclaration de fin de mandat, qui vaut déclaration de début de mandat pour ceux qui ont été réélus, doivent faire une déclaration d'intérêts, et vérifier qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre leur profession et leurs responsabilités au conseil départemental. Le plus simple est de déclarer que vous ne vous occupez pas, dans la collectivité, de tout ce que vous savez faire. Ainsi, Nicolas Convolte, spécialiste de sécurité routière, vous devriez précisément ne pas vous occuper de ce sujet s'il y avait de l'argent en jeu. Si vous êtes médecin, vous ne devez surtout pas vous préoccuper de sujets médicaux, etc. Ce n'est pas du tout une plaisanterie. Soyez très attentifs. Le Président du conseil départemental est là pour vous protéger toutes et tous de tous ces problèmes qui pourraient se poser sans qu'on y prenne garde. Si quelques problèmes se posaient quant aux désignations, je vous invite à en faire part à Karl Terrollion.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour. Madame Rossigneux, vous avez la parole pour rapporter sur le rapport I – 2.

Rapport n° I – 2 – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le tableau des effectifs de la collectivité. La modification du tableau des effectifs a pour objet de transformer des postes par le biais du mécanisme de la suppression-création afin principalement d'ajuster le tableau des effectifs pour les postes vacants à pourvoir à la suite de mobilités et départs en retraite, d'adapter le tableau-type suite à des avancements de grade au sein du conseil départemental de la Haute-Marne, d'introduire à l'effectif autorisé constant de la souplesse pour répondre aux besoins de remplacement d'agents à venir afin de garantir la continuité du service. Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRESIDENT : Merci Madame Rossigneux. Vous avez la parole pour discuter de ce rapport sur la modification du tableau des effectifs du personnel territorial. Qui demande la parole ? Personne. Je n'ai rien d'extraordinaire à vous dire sur ce tableau. Le *leitmotiv* de notre assemblée, à compter de ce jour, devra être de rechercher des économies partout avant d'augmenter les impôts. Le personnel en fait partie. Je n'ai pas fait de discours sur le non-remplacement d'un personnel sur deux ou sur trois. Je n'aime pas ce genre de discours, d'autant plus qu'on n'applique jamais ce qui a été dit. C'est un effet de manche uniquement, ce que je n'aime pas. Il faut toutefois être très vigilant et analyser ce qui peut être externalisé notamment afin de consommer moins de moyens publics. Y a-t-il des prises de parole ou des commentaires ?

M. Nicolas FUERTES : Juste une question. Beaucoup de postes sont laissés vacants. S'agit-il de postes créés qui ne trouvent pas preneurs ou de poste qu'on ne veut pas pourvoir pour réaliser des économies ?

M. le PRESIDENT : Je vais être très clair. J'ai demandé de longue date que tout soit très clairement présenté sur une fiche au conseil général, afin que la situation antérieure et la situation postérieure soient clairement visibles. Je suis favorable à la transparence. Vous le constaterez jour après jour. Dans ce tableau des effectifs, la colonne intitulée « Postes créés » est vieille comme Hérode. Je n'ai jusqu'ici pas eu le courage politique de la supprimer. Sur 977 postes créés, nous tournons très bien aujourd'hui avec 854 personnels. Je vous annonce dès à présent que je serai amené à corriger le nombre de postes créés après déclinaison devant toutes les instances légales, discussions et explications. Nous déroulons tout le détail. Il n'est pas normal d'avoir 977 postes créés et 854 postes pourvus. Cela pose un vrai problème. J'aurai ce courage politique que je n'ai pas eu jusqu'ici. Y a-t-il d'autres interventions ? Il est dommage que la presse soit partie. Il ne s'agira pas de licenciements. Je tiens à ce que cela soit clair.

Pour voter, je vous demande de retirer votre carte de votre boîtier et de la réinsérer. Dès que votre nom apparaît, vous pouvez voter. Chacun voit-il son nom apparaître sur le boîtier ? Oui ? Vous pouvez donc appuyer sur le bouton numéro 1.

Rires.

Ou 2. Ou 3. Il n'y a pas de validation. Je lance le vote. Vous pouvez appuyer sur le bouton de votre choix.

Chacun a voté.

VOTE

Pour : unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART,
Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND)

Le Front national s'est abstenu.

Rapport n°1 – 1 – Décision modificative n°2-2015 à caractère fiscal

M. le PRESIDENT : Nous passons au rapport n°1-1 sur le produit fiscal attendu. J'ai déjà beaucoup parlé de ce premier rapport budgétaire soumis à votre approbation. Je passerai donc rapidement. Ce rapport porte exclusivement sur des mesures de nature fiscale. La plus importante a trait au vote du produit fiscal direct local pour l'exercice 2015. Chaque année, le conseil départemental doit arrêter le produit fiscal généré par les taxes directes en fonction de l'état de notification des taux d'imposition transmis par la Direction départementale des Finances publiques. L'assemblée départementale vote alors le niveau du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties permettant d'assurer le produit nécessaire à l'équilibre du budget. Je vous rappelle que nous n'avons pas le droit de voter un budget en déséquilibre. Le rapport qui vous a été envoyé dresse un rapide bilan des modifications intervenues sur la fiscalité directe départementale au cours des dernières années et présente synthétiquement ses principales caractéristiques actuelles. J'y reviendrai. Lors du vote du budget primitif 2015, le 12 décembre 2014, le produit de la fiscalité directe a été estimé à 64,367 millions d'euros à taux de taxe foncière constant. L'augmentation avait été évaluée à 0,56 % pour tenir compte de la hausse de la base imposable des taxes directes (taxe foncière sur les propriétés bâties, CVAE et IFER) et de la baisse programmée des compensations d'exonération de fiscalité directe. L'état fiscal 2015 notifié le 5 mars 2015 permet de fixer définitivement le niveau des ressources fiscales attendu pour l'exercice en cours. Ainsi, le produit notifié à imposition constante s'établit à 64,5 millions d'euros, soit un différentiel limité à 133 093 euros par rapport à l'estimation initiale et représentant 0,07 % des recettes totales de fonctionnement. J'en profite pour féliciter notre administration, car un delta de 133 000 euros sur 64 millions d'euros est une belle précision.

Les ajustements à opérer portent principalement sur la CVAE, dont le produit est plus dynamique que prévu, et les allocations compensatrices d'exonérations fiscales, dont la minoration votée en loi de finances 2015 a été beaucoup plus prononcée que les années précédentes (-35 % au lieu de -21 %). Considérant que le produit fiscal notifié est conforme aux anticipations du budget primitif et qu'il permet d'assurer l'équilibre réel du budget pour l'exercice 2015, je vous propose en conséquence d'arrêter le produit de la fiscalité directe à 64 499 665 euros et de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui reste fixé à 23,94 % pour la cinquième année consécutive.

Enfin, je vous propose de reconduire deux autres décisions portant sur la fiscalité indirecte et n'ayant pas d'incidence budgétaire sur l'année 2015. A l'issue de la phase transitoire prenant fin au 29 février 2016, le taux départemental de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement reste fixé, comme la quasi-totalité des départements, à son taux maximum actuellement voté, c'est-à-dire 4,5 % à compter du 1^{er} mars 2016, selon l'article 16 de la loi de Finance pour 2015. La taxe d'aménagement instaurée le 14 octobre 2011 et affectée obligatoirement à la politique de protection des espaces naturels sensibles et au financement du CAUE, est reconduite à compter du 1^{er} janvier 2016 au taux inchangé de 2 %, avec les mêmes exonérations que précédemment. Je tiens à rappeler que nous avons évoqué ce sujet lors du Bureau, ce matin, et qu'il a été décidé de réaliser une évaluation de l'impact de cette taxe d'aménagement qui frappe toutes les constructions, qu'elles soient industrielles, commerciales ou individuelles, afin de vous présenter un rapport. Cette étude nous semblait indispensable afin de mesurer l'impact sur les entreprises, artisans, commerçants, et surtout sur les particuliers les plus vulnérables, qui

aimeraient construire une maison mais que cette taxe d'aménagement dissuaderait. Ce rapport sera rendu public. Nous pourrions imaginer mettre en place des exemptions de taxes d'aménagement. Il ne vous est pas proposé, en attendant, de sursoir à cette taxe d'aménagement, bien que nous ayons pu le proposer, car elle doit être votée au plus tard au 30 novembre. Je vous propose donc de maintenir telle quelle cette taxe d'aménagement pour 2015 et de mener parallèlement une étude d'impact sur celle-ci afin de déterminer si nous allons ou non dans la bonne direction. Je suis toujours favorable à ces études dans la mesure où il faut toujours évaluer les politiques publiques. Cela ne me pose personnellement aucun problème que l'étude montre que nous nous sommes trompés et qu'il faut évoluer. Nous pourrions en discuter dans cet hémicycle fait pour cela. Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions de nature fiscale constante et ne modifiant pas les équilibres budgétaires de l'exercice 2015. Vous avez la parole.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je vous remercie d'avoir tenu compte de la discussion que nous avons eue ce matin en première commission. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre conclusion et l'orientation que vous semblez donner sur les particuliers. J'aurais souhaité, que plutôt que d'annoncer une étude, vous annonciez un sursis sur le vote de la reconduction de la taxe d'aménagement, puisque nous avons jusqu'au mois de novembre pour la voter, afin qu'entre-temps, cette étude soit menée et que nous puissions discuter avec les collectivités locales. En effet, la taxe d'aménagement du conseil départemental se cumule avec les taxes locales. C'est effectivement très lourd. J'aurais souhaité que le fléchage de la réfaction ou de l'exonération soit fléchi sur l'économie, en particulier sur l'économie concernant la production. En effet, les commerçants pourront récupérer très rapidement le montant de cette taxe d'aménagement sur les ventes. Il me semble que vous avez beaucoup aidé les communautés de communes et les communautés d'agglomération pour avoir des zones d'activités, zones de référence et zones industrielles. Ces taxes élevées sont franchement rédhitoires. Toutes les personnes et sociétés touchées sont très sensibles à ce sujet. Je demande un sursis sur le vote de la taxe d'aménagement.

M. le PRESIDENT : Par où commencer pour vous répondre ? Lorsque nous avons évoqué ce sujet ce matin, je vous ai dit qu'il importait de connaître la situation financière du conseil départemental, qui n'est pas spécialement brillante. Il faut toujours, surtout dans l'exécutif et dans la majorité du conseil départemental, regarder devant et plus haut que soi. Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher de Gérard Gros Lambert pour approfondir la question du conflit d'intérêt. Enfin, cette étude analysera précisément l'incidence du taux du conseil départemental par rapport aux taux des communes concernées. Nous étudierons le sujet de façon très sereine. Nous avons pour autant un budget à assumer. Lorsque l'on fait partie d'une majorité, on l'assume jusqu'au bout, ou on quitte cette majorité.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je peux être dans la majorité et avoir le droit de parole, me semble-t-il.

M. le PRESIDENT : Ne jouons pas au chat et à la souris. Nous en avons discuté ce matin, je ne pensais pas que vous reviendriez à la charge cet après-midi.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai été très claire ce matin.

M. le PRESIDENT : Il faudrait savoir où vous êtes placée. Nous sommes 28 dans la majorité. Je n'ai pas besoin...

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Vous n'avez pas besoin de moi.

M. le PRESIDENT : Mettez-vous bien cela dans la tête.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Saint-Dizier a peut-être besoin de moi. Si vous le voulez bien, nous pourrions discuter sans nous attaquer. Je vous demande simplement un sursis, ce qui n'est pas grand-chose. La taxe d'aménagement des collectivités sert à financer la réhabilitation et l'entretien des réseaux. Pour le conseil départemental, une partie sert à financer le CAUE, avec d'ailleurs 0,1 point de moins qu'auparavant, et les espaces naturels sensibles, apparemment le Parc national et Animal'Explora, qui ne sont pourtant pas encore agréés par l'Etat. Si ! Si ! C'est écrit dans le rapport ! Il me semble que les collectivités locales ont le droit d'avoir un prélèvement de la taxe d'aménagement plus important que le conseil départemental dans la mesure où cela concerne tous les citoyens. Encore une fois, j'estime que chaque conseiller départemental, de la majorité ou de l'opposition, a le droit de s'exprimer en toute honnêteté en fonction de ce qu'il ressent et de ce qu'il souhaite voter. Je vous ai dit, ce matin, qu'il ne faudrait pas s'étonner que je m'abstienne sur ce rapport, uniquement parce que je pense qu'il faut avoir une véritable vision de l'impact et des conséquences de cette taxe d'aménagement en corrélation avec les collectivités locales.

M. le PRESIDENT : Vous l'aurez, comme vos 33 collègues. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. Jean-Michel FEUILLET : Je suis nouveau. J'ai une expérience industrielle. J'ai suivi cette taxe depuis 2011. Je partage totalement votre discours et j'y souscris complètement. La délibération de 2011 était valable pour trois ans. Il s'agissait de passer de 0,3 à 2 %. Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour travailler ensemble et échanger sur ce point. J'ai fait quelques simulations dans le nord de Saint-Dizier. Je partage le diagnostic sur la baisse de la population du département, la crise économique inouïe, l'augmentation du RSA de 2,5 millions d'euros par an. Au niveau du développement économique, les leviers dont nous disposons sont le GIP Haute-Marne – je vous suis reconnaissant de vous être battu pour lui, car il s'agit d'un levier important de développement économique – et la taxe d'aménagement, encouragement pour attirer d'autres entreprises. Ma réflexion, à la lecture de ce rapport, a été que nous avons jusqu'à la fin de l'année pour travailler ensemble. Le taux de 2 % a été voté. Prendre définitivement une mesure alors qu'il s'agit d'un levier extraordinaire me surprend. Je suis cependant fier d'appartenir à la majorité.

M. le PRESIDENT : Rien n'est définitif.

M. Jean-Michel FEUILLET : Notons alors que nous pouvons suspendre jusqu'à la fin de l'année !

M. le PRÉSIDENT: Nous sommes en train de voter le budget. Nous arrivons au milieu de l'année. Ces questions sont traitées à la veille de l'année en cours. Si l'étude démontrait qu'il existait des inconvénients majeurs pour tel ou tel secteur, j'en prendrais acte. Le moment n'est cependant pas choisi pour sursoir à cette décision. Il importe d'examiner la recette de cette taxe d'aménagement : ces 600 à 700 000 euros ne justifient pas « un coup d'État ». Nous n'irons pas au-delà 200 000 euros d'exonérations. Je vous propose de voter cette taxe sans augmentation, comme l'année dernière, et de mener une étude qui nous permettra éventuellement de réorienter cette taxe pour le budget 2016. Il ne s'agit pas de rester l'arme au pied en attendant qu'une étude sorte. Budgétairement, compte tenu des baisses de dotations, nous ne pouvons de toute façon pas agir sans réfléchir. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur le sujet ? S'il n'y en a pas, je vous demande de vous prononcer. Chacun est libre de se prononcer comme il l'entend. Nous ne sommes pas au goulag. Chacun doit également prendre ses responsabilités.

VOTE

Pour : unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, M. Luc HISPART, Mme Nadine MARCHAND, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT)

Chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il n'y aura pas de séance demain.

—

Le procès-verbal, arrêté le 26 juin 2015,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT